



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 septembre 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Stéphanie KARCHER ; Claire LEFRANC ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Sarah DUVAUCHELLE à Morgane PEYRACHE ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Thierry GUILLOUD à Franck MONGE ; Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Marc MATTRAS à Jean Louis BAUDOUIIN ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à René-Pierre HALTER ; Boris TRANSINNE à Caryl FRAUD et Frédéric TRON à Nicolas SIZARET ;
Absents	Ruth AZAÏS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE ; Muriel LORENZETTI et Jean Philippe ROCHE
Secrétaire de séance	Jean Pierre POINT

Modalités de gestion et d'accès des garages à vélos résidentiels

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Sur notre territoire, 43 % des émissions de gaz à effet de serre sont liées au transport de biens et de personnes et le secteur du transport représente 28 % des consommations d'énergies alors que la majorité des déplacements sont de courte distance (< 10 kms). Il s'agit donc de développer de nouveaux modes de déplacement afin de limiter l'usage de la voiture thermique individuelle, parmi lesquels le vélo a toute sa place.

Réunir toutes les conditions pour développer un système vélo favorable à la pratique et ainsi augmenter la part modale à 9 % sont les objectifs fixés par le Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans - Cœur de Drôme (CCCPS). Un programme d'investissements ambitieux a été voté pour répondre aux besoins d'équipements de stationnement sur notre territoire avec un budget de 300 000 € sur 3 ans, de 2023 à 2025.

Des études démontrent en effet que le risque de vol est la deuxième raison citée pour la non-possession d'un vélo et la pratique régulière, après l'insécurité ressentie. Malgré une offre de stationnements déjà présente sur certaines communes, le niveau d'équipement est largement insuffisant pour répondre aux besoins et à l'ambition de développer l'usage du vélo. L'absence de garage dans l'immeuble constitue notamment un frein important au déplacement à vélo.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

D'ici la fin de l'année, deux garages résidentiels seront déployés dans les centres bourgs d'Aouste-sur-Sye et Mirabel et Blacons, au plus près des logements, avec respectivement 6 et 12 places de stationnement.

Le garage à vélo est un service payant de consigne collective installé sur l'espace public. Il s'adresse aux personnes se déplaçant à vélo et rencontrant des difficultés de stationnement à leur domicile.

Les emplacements de garage seront gérés par les services de la CCCPS.

Concernant les modalités de gestion et d'usage des garages à vélos résidentiels, il est proposé principalement les règles suivantes :

- l'accès à la consigne se fait grâce à une clé, après inscription auprès de la Communauté de Communes. La clé sera donnée à l'utilisateur après signature des Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation (CGAU) et du contrat utilisateur,
- la durée de réservation est de 12 mois. L'adhésion au service est payable d'avance, avec acceptation des conditions générales d'utilisation du service de consigne,
- un tarif d'abonnement annuel unique est proposé au tarif de 60 (soixante) euros par emplacement, soit 5 euros /mois. Une caution de 40 euros sera demandée pour le prêt de la clé. Elle est destinée à couvrir le coût de la clé en cas de perte ou de vol. Il ne sera procédé à aucun remboursement des mois non consommés en cas de départ anticipé, et ce quel que soit la raison,
- le renouvellement sera possible en fonction de la liste d'attente. Les nouveaux usagers seront prioritaires.

Les modalités de gestion et d'accès aux garages à vélos résidentiels sont détaillées dans les CGAU et le modèle de contrat d'utilisateur annexés à la présente délibération.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider les présentes clauses d'accès et d'utilisation des garages résidentiels ainsi que le modèle de contrat utilisateur.

III. Visas

VU la décision d'autorisation d'ouverture de programme pour le déploiement d'équipements vélo par délibération du 24/03/2022 ;

VU l'avis de la commission mobilité du 26/06/2023 approuvant ces modalités d'accès et d'utilisation ;



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider les présentes modalités de gestion des garages à vélos résidentiels,
- 2) d'approuver les documents afférents : CGAU et contrat utilisateur,
- 3) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation (CGAU),
- Annexe II : Modèle de contrat utilisateur.

Jean Pierre POINT
Secrétaire de séance

Le 28/09/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

